

## DELIBERATION N° D.2018-12-03 du Conseil communautaire du 4 décembre 2018

### Diverses opérations portant sur les exercices budgétaires 2018 et 2019 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

- pertes sur créances irrécouvrables : admissions en non-valeur et créances éteintes,
- autorisation de programme et crédits de paiement des fonds de concours aux communes dans le cadre du plan de développement intercommunal,
- ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2019.

Date d'affichage: 5 décembre 2018

Date de la convocation : 27 novembre 2018

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Secrétaire de séance : Mme Brau

Rapporteur : M. Delaporte

**Président :** M. François DE MAZIÈRES

#### **Sont présents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY et M. Olivier LEBRUN,  
M. Philippe BAUD, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Florence NAPOLY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Magali LAMIR, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN et Mme Jane-Marie HERMANN.

#### **Absents excusés :**

M. Philippe BENASSAYA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,  
M. Luc WATTELLE a donné pouvoir à M. Marc TOURELLE,  
M. Jacques BELLIER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,  
M. Bernard DEBAIN a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,  
M. Pascal THEVENOT a donné pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN,  
Mme Stéphanie BANCAL a donné pouvoir à M. Claude JAMATI,  
M. Jean-Marie CLERMONT a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,  
M. Patrice PANNETIER a donné pouvoir à M. Patrick CHARLES,  
M. Pierre SOUDRY a donné pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL,  
Mme Dorothee BILGER a donné pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER,  
M. Philippe DEVALLOIS a donné pouvoir à M. Jean-Christophe LAPREE,  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme Lydie DUCHON,  
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,  
M. Bruno DREVON a donné pouvoir à Mme Magali LAMIR,  
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,  
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,  
M. François-Xavier BELLAMY a donné pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY,  
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. Hervé FLEURY,  
M. Jean-Marc FRESNEL a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,  
M. Olivier DE LA FAIRE a donné pouvoir à M. François DE MAZIERES, Président,  
M. Philippe PAIN a donné pouvoir à M. Michel BANCAL,  
Mme Carmise ZENON a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,  
M. Jean-Michel ISSAKIDIS a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,  
Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Corinne BEBIN et Mme Marie DENAISON.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1617-5, L.5216-5, R.1617-24 et R.2321-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° 2018-03-02 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 mars 2018 approuvant le budget primitif 2018 de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2018-03-04 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 mars 2018 relative à la gestion pluriannuelle des investissements de la communauté d'agglomération ;

Vu les délibérations n° 2018-06-02 et 03 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 25 juin 2018 respectivement relatives au compte de gestion et au compte administratif de la communauté d'agglomération pour l'exercice budgétaire 2017 ;

Vu la délibération n° 2018-06-05 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 25 juin 2018 approuvant notamment la décision modificative n° 1 du budget 2018 de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2018-10-04 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 9 octobre 2018 relative au plan de développement intercommunal de la communauté d'agglomération ;

Vu les états des pièces irrécouvrables transmises par le comptable public de la trésorerie de Versailles Municipale des 22 et 29 juin 2018 ;

Vu le budget de l'exercice en cours et l'affectation des dépenses correspondantes sur les imputations suivantes : chapitre 65 « autres charges de gestion courante », natures 6541 « créances admises en non-valeur » et 6542 « créances éteintes », sous-fonctions 311 « expression musicale, lyrique et chorégraphique », 812 « collecte et traitement des ordures ménagères » ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale, finances et personnel du 21 novembre 2018.

-----

Il convient, par la présente délibération, d'effectuer diverses opérations portant sur les exercices budgétaires 2018 et 2019 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, à savoir :

- pertes sur créances irrécouvrables : admission en non-valeur et créances éteintes,
- création d'une autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP) pour les fonds de concours aux communes attribuables dans le cadre du plan de développement intercommunal (PDI) de Versailles Grand Parc,
- ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2019.

### • Pertes sur créances irrécouvrables : admission en non-valeur et créances éteintes.

Le comptable public de la trésorerie de Versailles Municipale a fait parvenir à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc deux listes de titres de recettes qu'il n'a pu recouvrer et dont il demande l'admission en non-valeur pour un montant total de 695,90 € et l'extinction des créances pour 2 549,46 €.

➤ D'une part, l'admission en non-valeur est une mesure d'apurement comptable qui consiste à abandonner les créances qui se révèlent irrécouvrables malgré les poursuites et les actions engagées (personnes disparues, liquidation judiciaire, surendettement...). Leur recouvrement peut être repris à tout moment si un élément nouveau sur la situation du débiteur est ajouté au dossier.

Le montant de 695,90 € d'admissions en non-valeur, présenté par le comptable public, se compose de titres émis pour la redevance spéciale des déchets non ménagers pour un montant de 170,45 € et pour des droits de scolarité liés aux conservatoires pour un montant de 525,45 €.

Ces titres concernent les exercices budgétaires suivants :

- pour 2014 : 346,78 €,
- pour 2016 : 276,89 €,
- pour 2017 : 72,23 €.

➤ D'autre part, les créances éteintes s'imposent à la collectivité suite à une procédure de surendettement, lorsque plus aucune action de recouvrement n'est possible.

Le montant de 2 549,46 € concerne uniquement la redevance spéciale des déchets non ménagers pour les exercices budgétaires suivants :

- pour 2011 : 886,25 €,
- pour 2012 : 594,08 €,
- pour 2017 : 1 069,13 €.

Il revient au Conseil communautaire d'approuver ces mouvements comptables règlementaires.

- **AP et CP des fonds de concours aux communes dans le cadre du plan de développement intercommunal (PDI).**

Le Conseil communautaire a approuvé, lors de la séance du 9 octobre 2018, la mise en place d'un PDI avec les communes membres de l'Agglomération. La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'engageant dans ce cadre à financer des projets communaux sous forme de fonds de concours d'un montant total de 5,4 millions € environ, il convient de voter une AP pour étaler cette dépense sur plusieurs exercices.

L'échéancier prévisionnel en euros est le suivant :

AP N°	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	TOTAL AP
2018-003	0 €	2 500 000 €	2 000 000 €	936 480 €	<b>5 436 480 €</b>

- **Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2019.**

Comme pour l'exercice précédent, le budget primitif (BP) de l'exercice 2019 de la communauté d'agglomération sera voté au mois de mars. Le Code général des collectivités territoriales prévoit ce cas de figure et réglemente précisément la possibilité de commencer à exécuter un budget avant son vote effectif.

Ces dispositions permettent d'éviter toute rupture d'activité durant le premier trimestre de l'année, sachant que les crédits ainsi ouverts seront intégrés dans le BP 2019 de Versailles Grand Parc.

Il est proposé de voter une nouvelle ouverture anticipée des crédits d'investissement calculée sur 25 % des crédits votés sur l'exercice 2018 (BP + budget supplémentaire + décision modificative).

En investissement, il est ainsi possible :

- d'engager et mandater dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 les restes à réaliser de l'année 2018,
- d'engager et mandater de nouveaux crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser.

Le tableau ci-dessous récapitule les montants en euros des crédits d'investissement votés par chapitre au budget 2018.

Chapitre/ Op° chapitre	Libellé du chapitre	BP 2018 (hors reports)	DM 1	Total des crédits votés (hors reports)
20	Immobilisations incorporelles	24 000,00		24 000,00
204	Subventions d'équipement versées	1 506 700,00	1 301 885,00	2 808 585,00
21	Immobilisations corporelles	1 426 250,00	-17 900,00	1 408 350,00
23	Immobilisations en cours	2 853 695,00	627 000,00	3 480 695,00
110	Vidéoprotection	2 565 000,00		2 565 000,00
212	Aire d'accueil des gens du voyage			
312	Pistes cyclables	5 000,00		5 000,00
412	6 avenue de Paris			
612	Allée Royale	200 000,00	-25 000,00	175 000,00
714	Déchèterie de Buc	1 000 000,00		1 000 000,00
918	Informatique VGP	515 600,00	-50 000,00	465 600,00
1018	Projet Autopilot	20 000,00	127 900,00	147 900,00
1118	Banque communautaire de matériel informatique	250 000,00		250 000,00
458103	Allée des Mortemets			
458105	Parking de St Cyr l'Ecole			
458108	Pôle Théâtre CRR Versailles			
458109	Pôle Danse CRR Versailles			
458112	Rue de la porte de Buc	2 490 000,00		2 490 000,00
458116	Piste cyclable RD7			
458117	Liaison cyclable RD938			
458118	Piste cyclable Plaine de Versailles (partie Villepreux)			
458121	Piste cyclable Bois d'Arcy jonction vers base de loisirs	500 000,00		500 000,00

16	Emprunts et dettes			
26	Participations	26 755,00		26 755,00
27	Dépôts et cautionnements		150 000,00	150 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>13 383 000,00</b>	<b>2 113 885,00</b>	<b>15 496 885,00</b>

- de mandater les engagements pris dans le cadre d'une AP dans la limite des CP prévus pour 2019 par la délibération d'ouverture de cette AP.

Pour mémoire, les CP 2019 des AP définies par la délibération votée le 27 mars 2018 sont :

AP n°	Objet	CP 2019
2016-002	Travaux Conservatoire à rayonnement régional de Versailles pôle musique	21 409,10 €
2016-003	Participation diffuseur de l'autoroute A86	195 815,00 €
2017-006	Piste cyclable vallée de la Bièvre	1 000 000,00 €
2017-007	Jonction piste cyclable Bois d'Arcy vers base de loisirs	65 265,64 €
2018-001	Déchèterie intercommunale de Buc et parking	2 500 000,00 €
2018-002	Gymnase Buc (compensation dépôt de bus)	1 000 000,00 €
2018-003	Plan de développement intercommunal	2 500 000,00 €
	<b>TOTAL Crédits de Paiement 2019 (CP)</b>	<b>7 282 489,74 €</b>

Il n'est pas nécessaire d'ouvrir de manière anticipée l'ensemble des crédits d'investissement étant donné que certaines opérations ne donneront pas lieu à de nouvelles inscriptions au BP 2019 ou bénéficieront de restes à réaliser ou des crédits 2019 liés à des AP suffisants.

Par ailleurs, les crédits inscrits au chapitre 16 « emprunts et dettes » correspondent à des remboursements de cautions liés aux locations (bureaux de la pépinière d'entreprises, aire d'accueil des gens du voyage et instruments de musique).

Le tableau ci-dessous détermine la proposition d'ouverture des crédits d'investissement sur l'exercice budgétaire 2019 de la Communauté d'agglomération :

Chapitre/Op° chapitre	Libellé du chapitre	Total des crédits votés (hors reports)	Calcul des 25 % (maximum légal)	Ouverture anticipée du BP 2019
21	Immobilisations corporelles	1 408 350,00	352 087,70	350 000,00
23	Immobilisations en cours	3 480 695,00	870 173,75	300 000,00
110	Vidéoprotection	2 565 000,00	641 250,00	600 000,00
918	Informatique VGP	465 600,00	116 400	116 000,00
1118	Banque communautaire de matériel informatique	250 000,00	62 500	62 000,00
16	Emprunts et dettes	26 755,00	6 688,75	6 000,00
	Autres chapitres	7 300 485,00	1 825 121,25	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>15 496 885,00</b>	<b>3 874 221,25</b>	<b>1 434 000,00</b>

Ainsi, le Conseil communautaire est amené à se prononcer sur cette ouverture anticipée de crédits d'investissement portant sur l'exercice budgétaire 2019.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

-----

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, décide :**

- 1) d'admettre en non-valeur les titres liés à la redevance spéciale des déchets non ménagers et aux droits de scolarité des conservatoires, d'un montant total de 695,90 €, au titre des exercices budgétaires 2014, 2016 et 2017 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) d'éteindre les créances liées à la redevance spéciale des déchets non ménagers, d'un montant total de 2 549,46 €, au titre des exercices budgétaires 2011, 2012 et 2017 de la communauté d'agglomération ;
- 3) de voter l'autorisation de programme (AP) n° 2018-003, d'un montant de 5 436 480 €, pour les fonds de concours aux communes membres dans le cadre du plan de développement intercommunal de Versailles Grand Parc ;
- 4) d'indiquer l'échéancier prévisionnel suivant pour l'AP-CP n° 2018-003 :

AP N°	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	TOTAL AP
2018-003	0 €	2 500 000 €	2 000 000 €	936 480 €	<b>5 436 480 €</b>

5) d'ouvrir de manière anticipée les crédits d'investissement au 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour l'exercice budgétaire 2019 de la communauté d'agglomération, dans les limites présentées ci-dessous :

Chapitre/Op° chapitre	Libellé du chapitre	Ouverture anticipée du BP 2019
21	Immobilisations corporelles	350 000,00
23	Immobilisations en cours	300 000,00
110	Vidéoprotection	600 000,00
918	Informatique VGP	116 000,00
1118	Banque communautaire de matériel informatique	62 000,00
16	Emprunts et dettes	6 000,00
	Autres chapitres	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>1 434 000,00</b>

Il est précisé que ces crédits seront intégrés dans le budget primitif de l'exercice 2019 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 56*

*Nombre de pouvoirs : 23*

*Nombre de suffrages exprimés : 78 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés  
(1 abstention de M. Siméoni).*